



**Paris, le 16 février 2009** - Le conseil d'administration de Ciments Français s'est réuni ce jour pour examiner un projet de fusion avec sa société mère, Italcementi.

Italcementi est un des principaux acteurs mondiaux du ciment et des matériaux de construction, dont l'actif essentiel est sa participation d'environ 82% dans Ciments Français.

Cette fusion permettrait de simplifier la structure juridique du groupe Italcementi-Ciments Français, et n'entraînerait aucun changement dans les activités industrielles d'Italcementi et de ses filiales.

Ce projet de fusion prendrait la forme d'une absorption de Ciments Français par Italcementi dans le cadre d'une fusion transfrontalière, rendue possible par la directive européenne du 26 octobre 2005 et la loi française de transposition du 3 juillet 2008.

Le conseil d'administration de Ciments Français a procédé à un examen de ce projet avec l'assistance de sa banque conseil, BNP Paribas, de son conseil sur son financement Société Générale, et au vu des travaux préliminaires d'Associés en Finance, expert indépendant mandaté pour l'opération.

La parité considérée serait de 8,25 actions ordinaires Italcementi pour 1 action ordinaire Ciments Français. La parité extérioriserait une prime de 12,9% par rapport aux moyennes 3 mois calculées en date du 13/02/2009 (moyennes pondérées par les volumes).

Les actionnaires Ciments Français conserveraient leur droit au dividende au titre de l'exercice 2008 de Ciments Français, et se verraient remettre des actions Italcementi ex-dividende 2008.

**Le conseil d'administration s'est montré favorable au principe de l'opération, qui permettrait aux actionnaires de Ciments Français :**

- De rester investis dans l'activité ciments au sein d'une société regroupant l'ensemble des actifs d'Italcementi et Ciments Français dans ce domaine, par l'échange de leurs actions contre des actions Italcementi du fait de la fusion.
- De bénéficier d'une liquidité améliorée dans le cadre d'une société au flottant très élargi, supérieur à 50% du capital. Italmobiliare, holding de la famille Pesenti, perdrait en effet dans cette opération le contrôle absolu qu'elle détient sur Italcementi, et indirectement sur Ciments Français.
- De voir leurs droits d'actionnaires préservés voire renforcés, le droit italien des sociétés étant très proche du droit français

- De détenir des actions cotées à Milan et sur NYSE Euronext, puisque concomitamment à la réalisation de l'opération, Italcementi demanderait l'admission de ses actions aux négociations sur Euronext Paris.

Italcementi a informé le conseil d'administration que, si l'opération était mise en œuvre, elle serait exclusive d'une offre publique de retrait, qui serait contraire à la logique industrielle de la fusion ; à cet égard, Italcementi va saisir l'Autorité des marchés financiers, conformément à la réglementation boursière.

Après consultation des instances représentatives du personnel et examen du rapport du ou des commissaires à la fusion sur la parité d'échange, le conseil d'administration serait de nouveau réuni pour se prononcer sur un projet de traité de fusion.

Après ce second conseil d'administration, qui pourrait se tenir courant mars 2009, le projet de fusion serait soumis à l'assemblée générale des actionnaires.

Cette assemblée générale, appelée à décider de la fusion, pourrait se tenir courant avril 2009.

La fusion pourrait alors devenir effective à la fin du premier semestre 2009, après réalisation des formalités nécessaires en Italie.

La cotation des actions Ciments Français, suspendue depuis le 16 février 2009, devrait reprendre le 17 février 2009, à l'ouverture des marchés.

Une conférence téléphonique avec les analystes financiers se tiendra à 8 h 30 CET le 17 Février 2009.

**SUR INTERNET : [www.cimfra.com](http://www.cimfra.com) et [www.italcementigroup.com](http://www.italcementigroup.com)**

Pour toute demande d'information, veuillez contacter :

Ciments Français  
Relations presse  
Tel: +33(0)1 42 91 76 87

Ciments Français  
Relations investisseurs  
Tel: + 33(0)1 42 91 76 76

Publicis Consultants  
*Laurent Wormser*  
01 57 32 86 98 - 06 13 12 04 04  
*Robert Amady*  
01 57 32 85 33 - 06 24 34 19 05